

Commission Wilaya Discipline

COMMISSION DE DISCIPLINE
PV N° 17
SAISON SPORTIVE: 2023 / 2024
SEANCE DU 04/03/2024

Membres présents :

- Maitre **CHELLI** Azziz
- M^r **BOUHILA** Mohamed
- M^r **MECHERI** Said
- Mr **ALIOUAT** Tarek

Ordre du jour : Traitements des Affaires Disciplinaires.

DIVISION HONNEUR

AFFAIRE N° 104/ RENCONTRE USZ - DSBT du 24.02.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BOUROUH	ZOHAIR	USZ	J0716	« Avertissement »	CAS		
Joueur	ZERMANI	AKRAM	USZ	J0563	« Avertissement »	CAS		
Joueur	AMIMOUR	ALI	DSBT	J0386	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	FERKHI	ZINEDDINE	DSBT	J0312	« Avertissement »	CAS		
Joueur	GUENDOOUZ	BASSIM	DSBT	J2553	« Avertissement »	CAS		

AFFAIRE N° 105/ RENCONTRE AFM - ABABA du 24.02.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BENLECHEB	WASSIM	AFM	J0514	Un match ferme pour cumul de cartons			
Joueur	BOUSBAA	ZAKI	AFM	J0491	Un match ferme pour cumul de cartons + CD		5.000.00	
Joueur	BOURAHLA	AISSA	AFM	J0468	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BENLOUCIF	ISLAM	AFM	J0497	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BECHKIT	ISLAM	AFM	J0486	« Avertissement »	CAS		
Joueur	LEFTAHA	FOUAZ	ABABA	J0464	« Avertissement »	CAS		
Joueur	AMIMOUR	ALA EDDINE	ABABA	J0466	« Avertissement »	CAS		
Joueur	HAMDI	MOULOUD	ABABA	J0699	« Avertissement »	CAS		

Une amende de 500 DA est infligée au club AFM pour conduite incorrect

AFFAIRE N° 106/ RENCONTRE ESCT - JSOA du 24.02.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	ABBAS	YOUNES	ESCT	J0774	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	AOURI	YOUCEF SIF EDDINE	ESCT	J0355	« Avertissement »	CAS		
Joueur	TOUIL	MOUAD	JSOA	J0078	« Avertissement »	CAS		

AFFAIRE N° 107/ RENCONTRE USMF - USSM du 24.02.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	GUESSAS	CHOUAIB	USMF	J0449	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BELHENNACHE	KHOUDIR	USSM	J0570	« Avertissement »	CAS		

AFFAIRE N° 108/ RENCONTRE WRBM - NRBG du 24.02.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	HARIZA	HAYTHEM	WRBM	J0327	« Avertissement »	CAS		
Joueur	DRIDI	TARIK	NRBG	J0408	« Avertissement »	CAS		

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification du procès-verbal (ART.133 / RGFA)